DLP 26-5-62 119862

# AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE : 24 numéros par an

ÉDITION DE LA STATION DU LANGUEDOC-ROUSSILLON
(Tél. 72-58-72)
(AUDE, AVEYRON, GARD, HÉRAULT, LOZÈRE, PYRENEES-ORIENTALES)
*Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux. 16, rue de la République - MONTPELLIER.*
C. C. P. : MONTPELLIER 5.238-57

ABONNEMENT ANNUEL
12 NF

5ème supplément au nº 20

Pyrénées-Orientales - Aude - Hérault - Gard

Saint-Mamet
22 Mai 1962

A V E R T I S S E M E N T

CARPOCAPSE

Dans les régions énumérées ci-après, il est maintenant nécessaire de réaliser, avant les dates prescrites, un traitement contre le Carpocapse.

L'activité de cet insecte avait été jusqu'à maintenant freinée par des conditions climatiques inconstantes : alternance de crépuscules chauds avec des soirées extrêmement froides (+ 5º , + 8º) ; puis , corrélativement avec le relèvement des températures diurne et crépusculaire , vent et pluie.

C'est pourquoi jusqu'à ce jour nous n'avions pas conseillé de traitement.

Les fruits doivent recevoir une protection :

Avant le 26 mai :

Région 1 : Plaine du Roussillon
Région 9 : Narbonnais
Régions 8 et 16 : Corbières et Minervois
Région 12 : Biterrois
Régions 14 et 19 : Régions du Bas Rhône Languedoc

Avant le 1er juin :

Région 2 : Conflent,Vallespir,Fenouillède,Hautes-Corbières
Région 4 : Aude-Atlantique
Région 13 : Lodévois et Garrigues Héraultaises
Régions 18 et 20 : Garrigues et vallées Gardoises, Vallée du Rhône

Tous les insecticides mentionnés dans notre édition spéciale 1962 sont utilisables actuellement sur les poires et pommes.

Le traitement conseillé sera renouvelé sans attendre un nouvel avis si une pluie violente survient après son application (pluie de 10 à 15 mm suivant l'ancienneté de l'application).

I N F O R M A T I O N S

TAVELURE et OIDIUM

1962-23 Bien que la Tavelure soit à peu près inexistante actuellement dans les vergers des régions intéressées par le traitement contre le Carpocapse, il est toujours prudent d'ajouter un anticryptogamique à la bouillie. Utiliser les produits soufrés dans les vergers où l'Oïdium du pommier a été décelé.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux,

P. BERVILLE

Le Contrôleur chargé des Avertissements Agricoles,

L.L. TROUILLON

Imprimerie du Languedoc-Roussillon. Le Directeur Gérant : L. BOUYX

P438